



DP

DOMAINE  
PUBLIC

## **Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

# 1912

Edition PDF du 23 mai 2011

Les articles mis en ligne depuis DP 1911 du 9 mai 2011

## Dans ce numéro

---

### **Les fins de mois pour tous (André Gavillet)**

L'initiative 1:12 est l'occasion d'obtenir un état des lieux du capitalisme suisse et d'ouvrir le débat

---

### **Seule la fiscalité est à même de réduire les inégalités de revenus (Jean-Daniel Delley)**

En instaurant un salaire maximum, l'initiative 1:12 propose une mauvaise solution. Il y a mieux à faire

---

### **Le désir malsain de démanteler la SSR (Albert Tille)**

La proposition de réduire massivement le montant de la redevance radio-TV est un mauvais coup politique

---

### **Les enseignants vaudois à l'heure des réformes (Invitée: Simone Forster)**

Françoise Gavillet-Mentha analyse, dans un livre, l'impact des réformes et de l'évolution sociale et sur la vie et le travail des enseignants du secondaire obligatoire

---

### **Asile: Berne veut enclencher le turbo (Albert Tille)**

Les services de Simonetta Sommaruga proposent une démarche ambitieuse, complexe, délicate. Présentation

---

### **Comprendre la hausse des prix alimentaires (Federico Franchini)**

Le marché agricole mondial est aussi influencé par la problématique énergétique et la spéculation

# Les fins de mois pour tous

André Gavillet • 23 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17529>

## L'initiative 1:12 est l'occasion d'obtenir un état des lieux du capitalisme suisse et d'ouvrir le débat

Combien gagnez-vous? La réponse aura un sens double. Elle déterminera un pouvoir d'achat. Elle fixera un positionnement. Car les choses ont une valeur en soi et une valeur comparative.

Les Jeunes socialistes ont lancé une initiative <sup>2</sup>, qui a abouti en mars dernier, pour que soit réglementé constitutionnellement, au sein d'une entreprise, l'écart entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut. L'échelle ira de 1 à 12, ce qui signifie que les plus favorisés ne pourront gagner en un mois plus que ce que gagnent d'autres en une année.

L'initiative est conçue pour être appliquée; elle n'est pas une simple profession de foi. Sont réservés expressément le temps partiel, la formation, la location de services. Elle complète, de fait, tout un dispositif. D'un côté l'initiative Minder <sup>3</sup> et les propositions cadrant les bonus, notamment dans les banques, de l'autre côté l'initiative syndicale <sup>4</sup> (DP 1911 <sup>5</sup>) instaurant un salaire minimum et enfin, clé de voûte, l'initiative des Jeunes socialistes, dodécaphonique.

Mais on ne règle pas tout en un graphique. Entre 1 et 12, vous pouvez tracer autant de courbes qu'il vous plaira: celles qui sont plates au départ, celles qui ne se redressent qu'en fin de course. Les inégalités s'accommodent de

la géométrie.

Il faut prendre de l'initiative son exigence première: celle d'une égalité régulée, chiffrée et non pas verbale. Ainsi le débat politique portera sur deux points:

- pourquoi l'écart salarial augmente-t-il si fortement?
- cet écart est-il supportable pour la cohésion nationale?

## Millionnaires

Entre 1997 et 2008, le nombre de personnes touchant un salaire supérieur à 1 million est passé de 510 à 2'824 (Communiqué de l'Union syndicale suisse, 26.4.2011 <sup>6</sup>). Il ne s'agit donc pas de la réussite de quelques *traders* ayant du flair et sachant spéculer. On assiste à une prise de possession, au prélèvement d'une part de la plus-value par la classe des managers. D'un côté, leur nombre est significatif: ils ne sont pas les gagnants d'une loterie par un hasard heureux. D'autre part, le phénomène se renforce malgré la crise financière, malgré les critiques. Impunément, impudiquement.

Certains prétendent qu'il appartient au conseil d'administration des sociétés de fixer les règles de rétribution, de même qu'il décide des grandes orientations. Une telle justification est significative de la méconnaissance du phénomène d'accaparement au profit de la classe managériale. Car le conseil d'administration fixe aussi les règles de la rétribution qu'il

s'accorde à lui-même. La direction est juridiquement sous son contrôle; de fait, elle a les mêmes intérêts, elle est en situation de complicité.

Cette caste oligarchique mérite d'être sociologiquement décrite avec ses interconnexions, ses procédés de communication. De moins en moins industrielle, de plus en plus financière – les banques ayant obtenu de fait une garantie de l'Etat défendant de toute son autorité leurs intérêts privés, voire (affaire UBS) leurs comportements illégaux.

L'écart des salaires et des revenus, non pas seulement dans une entreprise donnée mais dans la société, risque de mettre en question la cohésion nationale. Car, lorsqu'un salaire est si élevé qu'il ne correspond plus à une prestation appréciable, il a pour effet de rendre insignifiant le travail ordinaire, souvent pénible. Il est une forme de mépris.

Un petit pays, disait Montesquieu à propos de la Suisse, doit pratiquer la frugalité. La Suisse semble s'être conformée à cette conduite. Elle n'a pas de capitale, pas de luxe ostentatoire même si les demeures patriciennes témoignent d'une richesse historiquement accumulée (voir DP 125-127, février 1970, Essai sur le capitalisme suisse <sup>7</sup>).

C'est de cette retenue qu'elle s'éloigne. Le «*too big*» des deux grandes banques qui, suisses, portent son nom est devenu un

problème national, épineux.

Certes, la caste managériale prétendra qu'elle contribue à l'enrichissement collectif, elle fera sonner sa capacité fiscale.

Mais sous son «*patriotisme*», il y a une prise de pouvoir.

L'initiative 1:12 a l'avantage de provoquer le débat. Le Conseil fédéral et les Chambres seront certainement pressés de s'en

débarrasser, proposant le rejet sans contre-projet. Il faudra refuser cette facilité. Et obtenir au moins une radiographie du capitalisme suisse contemporain.

## Seule la fiscalité est à même de réduire les inégalités de revenus

Jean-Daniel Delley • 23 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17523>

### En instaurant un salaire maximum, l'initiative 1:12 propose une mauvaise solution. Il y a mieux à faire

*«Sois un élève appliqué, tu pourras exercer le métier de ton choix et obtenir un bon salaire».*

Ce précepte simpliste censé stimuler les jeunes n'a plus cours. Les salaires pharaoniques d'une petite poignée de dirigeants économiques sont à ce point hors de la mesure commune qu'ils ne peuvent plus servir de référence.

Ils ne traduisent ni une compétence exceptionnelle ni n'obéissent à une logique particulière qui serait celle du marché du travail des managers (DP 1738<sup>8</sup>). On sait l'importance du travail d'équipe dans le succès d'une entreprise. Et ce soi-disant marché n'est qu'une fiction qui sert à camoufler des décisions prises en petit comité et en toute opacité par des personnes qui se renvoient l'ascenseur. En réalité, on assiste à une appropriation unilatérale de la plus-value par une caste de rapaces dont l'avidité ne semble plus avoir de limites.

Ce phénomène agit comme un

puissant corrosif de la cohésion sociale. Alors que la grande majorité des salariés subit les effets de la compression des coûts – licenciements effectifs ou menaçants, délocalisations, rationalisation des processus de production et stress, progression salariale modeste ou nulle, voire négative –, cette caste s'enrichit, y compris lorsque les affaires ne flambent pas. Deux poids deux mesures qui minent l'adhésion au système économique et l'identification à l'entreprise. Des patrons et des politiciens bourgeois l'ont bien compris qui dénoncent cette dérive, surtout visible dans le secteur financier.

L'initiative populaire de la Jeunesse socialiste «*Pour des salaires équitables*<sup>9</sup>» aborde donc un problème réel<sup>10</sup>. Mais elle fausse le débat en proposant une solution inadéquate. Certes le droit d'initiative permet d'imposer un débat, de transformer en objet politique une indignation ou un malaise. Mais, pour que le débat soit fructueux, encore faut-il exercer ce droit de manière habile et efficace. Faute de quoi l'énergie investie dans l'action ne produit qu'un feu de paille et contribue à terme à la démobilisation des

troupes.

Instaurer un salaire maximum – en l'occurrence un multiple du salaire minimum – ne permet pas de saisir toutes les catégories de revenus et donc de limiter le niveau global de la rémunération. Par ailleurs, l'intervention de l'Etat dans la politique salariale des entreprises risque fort de ne pas séduire une majorité qui reste instinctivement libérale. Pourquoi ne pas saisir l'opportunité de relancer le débat sur la fiscalité? Pourquoi ne pas réhabiliter la progressivité de l'impôt?

Seule la fiscalité peut taxer aussi bien le salaire que les primes, les stock-options, les dividendes, les bonus et les intérêts, c'est-à-dire l'ensemble des revenus. Et seule une progressivité forte contribue à une redistribution de la plus-value. Pour faire face à la crise de 1929, le président Roosevelt avait fortement augmenté les impôts des plus riches. Deux décennies plus tard, les pays dits développés ont fait de même, ce qui a contribué à réduire les inégalités.

Depuis la tendance s'est inversée et, au cours des deux dernières

décennies, les allègements au profit des plus favorisés se sont succédés. Il est temps de donner un coup d'arrêt à cette tendance. D'autant plus que les effets

négatifs de la course à la sous-enchère fiscale commencent à se faire sentir (DP 1892<sup>11</sup>). En imposant exclusivement au niveau fédéral<sup>12</sup> la part des

revenus dépassant un certain montant – par exemple 300'000 francs –, on éviterait le tourisme fiscal des nantis.

## Le désir malsain de démanteler la SSR

Albert Tille • 22 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17513>

### La proposition de réduire massivement le montant de la redevance radio-TV est un mauvais coup politique

Une pétition munie de 143'000 signatures demande de réduire la redevance Radio-TV à 200 francs contre 462 francs aujourd'hui. La cible prioritaire est évidemment la SSR. Son budget serait amputé de 45%.

Le nombre de signatures réclamant ce démantèlement peut impressionner. Mais l'exploit est très relatif. Rien n'est plus simple que de signer et de signer à nouveau sur Internet. Et comment résister si l'on nous propose de payer deux fois moins?

Nathalie Rickli, à l'origine de ce coup politique, est conseillère nationale UDC de Zurich. Son parti n'aime pas la SSR. Mais il ne soutient pas l'agression trop massive de son élue. La Zurichoise est aussi, et surtout, vendeuse de publicité pour les radios et TV privées. Bravo! Elle fait sa propre pub en véritable professionnelle.

Faut-il pour autant «*dégraïsser le mammouth*» et réduire le «*train de vie somptuaire*» de la SSR, comme le suggère avec élégance Patrick Chuard dans *24 Heures* (19.5)?

Certes, à l'abri d'une redevance plus stable que les recettes publicitaires, la Radio et la TV publiques souffrent moins de la crise. Certes les journalistes de la SSR sont un peu mieux payés que ceux de la presse écrite, contraints qu'ont été ces derniers d'accepter des conventions collectives de travail toujours plus défavorables. Cela ne signifie pas qu'il faut aligner vers le bas les conditions de travail d'une profession globalement peu rémunérée en regard du niveau de formation qu'elle exige.

Et un appauvrissement de l'audiovisuel public ne renforcerait en rien la presse écrite. Une perte d'audience de la SSR n'augmenterait ni le tirage des journaux ni leurs recettes publicitaires. Elle profiterait exclusivement aux radios et surtout aux télévisions étrangères qui rafleraient une

part accrue de la publicité suisse. Le seul secteur où l'audiovisuel et la presse écrite sont en concurrence est l'Internet. Et l'on peut comprendre que les éditeurs s'opposent à l'introduction de la publicité sur les sites Radio-TV.

Sans redevance, il n'y aurait pas de radio et de télévision suisses dignes de ce nom. Le mandat de service public justifie et impose des ressources autres que celles de la seule publicité. La SSR n'est certes pas dispensée d'une gestion rigoureuse. Son nouveau directeur général s'y emploie. Le Conseil fédéral donne le ton en serrant la vis malgré la hausse vertigineuse des droits de retransmission de manifestations sportives.

Au-delà, nous entrons dans une zone dangereuse. Les revendications des nationalistes de mise à la diète et de coupe dans les programmes signifieraient une perte pour la cohésion nationale et pour l'image de la Suisse.

# Les enseignants vaudois à l'heure des réformes

Invitée: Simone Forster • 21 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17504>

## Françoise Gavillet-Mentha analyse, dans un livre, l'impact des réformes et de l'évolution sociale et sur la vie et le travail des enseignants du secondaire obligatoire

L'école devient l'objet de débats enfiévrés. Qu'il s'agisse de ses structures, de ses méthodes, de ses plans d'études, tout est sujet à controverses. La confiance qu'on lui témoignait jadis s'érode, rongée par les doutes sur sa véritable vocation et sur sa légitimité démocratique. Les enseignants ne se font guère entendre dans ces tumultes; ils sont sur la réserve. Françoise Gavillet-Mentha a décidé de leur donner la parole et d'enquêter sur la manière dont ils vivent ces changements (*Un métier désenchanté. Parcours d'enseignants secondaires*<sup>13</sup>, 2011, Editions Antipodes).

Pour cela, il fallait du recul. C'est pourquoi elle a opté pour une cohorte qui a traversé l'ère des grandes réformes du collège, c'est-à-dire le premier cycle secondaire dans le canton de Vaud. Elle a conduit des entretiens approfondis avec neuf enseignants et enseignantes qui ont commencé à travailler dans les années 1970.

### Une succession de réformes

Les personnes interrogées ont fait des études universitaires et appartiennent à cette génération dite dorée qui a grandi durant les années fastes où l'économie était en pleine croissance. Toutefois,

dès les années 1970, avec le premier choc pétrolier (1973), les choses se gâtent et la parenthèse des «*Trente Glorieuses*» se referme. On pénètre alors dans une période d'incertitudes qui se traduit aussi par une perte de confiance dans l'école et dans sa capacité de promouvoir une véritable égalité des chances.

Dès lors les réformes se succèdent. Elles vont changer radicalement les conditions de travail des enseignants et enseignantes. En 1986, les traditionnels examens de 5<sup>e</sup> année qui décidaient d'une entrée ou non au collège sont supprimés. Tous les élèves de ce degré pénètrent désormais dans l'enseignement secondaire. Les classes perdent donc de leur homogénéité et le corps enseignant se trouve investi d'une mission d'orientation.

Quelque dix ans plus tard, en 1997, les diverses sections (latine, scientifique, économique, moderne) de la filière qui conduit au lycée (gymnase dans le canton de Vaud, collège dans celui de Genève) sont supprimées et les classes deviennent encore plus hétérogènes.

Enfin, dès 1990, dans le sillage d'une certaine libéralisation de la formation, les établissements gagnent en autonomie et sont considérés comme des petites entreprises éducatives. Les directeurs et directrices deviennent en quelque sorte des managers chargés de promouvoir une meilleure qualité des prestations. Il s'agit avant tout de

s'assurer de la rentabilité des investissements consentis.

### Une génération bousculée

Les enseignants n'ont, en général, guère apprécié ces changements. Ils s'en sont toutefois accommodés et ont fait de leur mieux. Pour eux, ce qui compte avant tout c'est la classe et la qualité des relations qu'ils y entretiennent avec les élèves. Ces relations, soulignent-ils, sont à la fois individuelles et collectives. C'est là toute la difficulté du métier. Il faut s'adapter aux variations de la chimie des classes tout en restant attentif à la personnalité de chaque élève.

Cette exigence professionnelle est soulignée par toutes les personnes interrogées. Celles-ci relèvent aussi que depuis quelque quinze ans, cette double tâche devient de plus en plus complexe et requiert de nouvelles compétences éducatives. Il ne s'agit plus seulement d'instruire, de jouer ce rôle de «*porteur culturel*» tant prisé des enseignants mais aussi d'éduquer, de faire apprendre les codes sociaux à certains élèves déboussolés. Cette fonction prend de l'ampleur et se heurte souvent à la désinvolture de certains parents qui ne respectent guère les règles d'usage et n'hésitent pas, par exemple, à faire manquer l'école à leurs enfants pour des motifs souvent futiles.

Cette évolution pèse sur certains enseignants qui regrettent le temps de la sélection précoce et

de l'autorité incontestée. Elle en stimule d'autres, qui déclarent que le fait de devoir gagner le respect des élèves les incite à innover et à renouveler leurs pédagogies. Les relations qui se tissent ensuite sont plus riches et plus satisfaisantes qu'elles ne l'étaient lorsque l'autorité du maître allait de soi.

Il est clair que la concurrence des nouvelles technologies rend l'enseignement traditionnel plus difficile. Les enseignants ne sont plus une des sources privilégiées du savoir. Loin s'en faut. Finalement, la conjugaison de ces divers phénomènes qui affectent le statut de l'école conduit à une dévalorisation, à une perte de prestige du métier d'enseigner. C'est sans doute ce que les enseignants interrogés ressentent le plus

douloureusement.

### Un regard sociologique

Le grand mérite de l'ouvrage de Françoise Gavillet-Mentha est sans aucun doute son regard sociologique et son souci d'inscrire l'évolution de l'école et du métier d'enseignant dans l'histoire sociale. Elle ne cède pas à la facilité de la simple description d'une «*génération désenchantée*» qui voit ses idéaux s'effriter mais qui résiste et s'accroche à la vision de sa mission: celle d'une transmission réussie de connaissances et du «*partage d'œuvres culturelles*» qu'elle juge importante.

Elle montre que l'école, comme tout autre service public, vit à l'heure de la libéralisation. Elle

est de plus en plus soumise aux lois du marché et de la concurrence. Il lui faut désormais arriver à une meilleure qualité, à une meilleure efficacité tout en poursuivant une politique affirmée d'égalité des chances. C'est là que le bât blesse, car l'école – et les recherches le montrent – ne parvient pas à corriger les inégalités sociales.

A cet égard, Françoise Gavillet-Mentha relève l'ambiguïté de la mission du collègue: obéir au souci d'une société démocratique en intégrant tous les élèves, et répondre aux besoins du marché du travail en les sélectionnant rapidement, dès les premiers degrés de ce cycle secondaire. Une gageure en un mot et c'est sans doute le mot qui résume le mieux tout ce qu'on attend aujourd'hui de l'école.

## Asile: Berne veut enclencher le turbo

Albert Tille • 16 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17491>

### Les services de Simonetta Sommaruga proposent une démarche ambitieuse, complexe, délicate. Présentation

Les procédures d'asile sont interminables. Sur demande d'une commission parlementaire, les services de Simonetta Sommaruga proposent<sup>14</sup> des mesures draconiennes pour accélérer le mouvement. La volonté d'abrèger les procédures ne date pas d'hier. A commencer par Arnold Koller en 1989, quatre responsables du département fédéral de justice et police s'y sont attelés sans véritable succès.

Les statistiques sont éloquentes. Une procédure ordinaire dure en moyenne 230 jours. Un recours au Tribunal administratif fédéral 524 jours. A cela s'ajoute le délai pour exécuter un éventuel renvoi. La durée varie fortement en fonction du pays d'origine du requérant débouté. Ainsi, cas extrême, le document de voyage nécessaire à un retour en République démocratique du Congo nécessite 440 jours d'attente. Ajoutons, pour dresser un tableau réaliste de la situation, que la moitié des requérants déboutés ne sont pas refoulés légalement parce qu'ils disparaissent dans la clandestinité.

Le rapport à l'adresse du Parlement ne cache pas qu'une réforme profonde à court terme n'est pas possible. Dans un premier temps, il faudra procéder à des correctifs en conservant les structures existantes. Le changement décisif interviendra plus tard.

Il bouleversera les tâches respectives de la Confédération et des cantons. Actuellement, l'enregistrement et le début de l'examen des demandes d'asile s'effectuent dans l'un des cinq centres fédéraux situés aux frontières de la Suisse. Après quelques semaines, les requérants sont transférés dans

les cantons qui sont chargés de les héberger (DP 1908<sup>15</sup>). La poursuite de l'examen des dossiers se fait alors par des fonctionnaires situés à Berne et qui dialoguent avec des personnes éparpillées dans l'ensemble du pays. Il faut d'évidence simplifier les choses.

Toute la procédure ordinaire se fera dans un centre fédéral. Elle comporte l'enregistrement, l'examen de la requête, les recours et le renvoi éventuel. Il faudra multiplier les capacités d'hébergement des centres fédéraux par quatre, engager des fonctionnaires supplémentaires et avoir en permanence à disposition suffisamment de traducteurs. Les instances de recours se verront imposer des délais impératifs pour statuer. Grâce à ce nouveau dispositif, la procédure ordinaire sera ramenée à 120 jours. Mais les droits des requérants devront être sauvegardés. Ils seront assistés par un nombre suffisant de conseillers juridiques.

Après la procédure ordinaire, une autre procédure s'ouvre lorsque l'examen d'une demande et de son recours ne montre pas clairement si le requérant est un «vrai réfugié» que l'on accueille ou un «réfugié économique» que l'on refuse. Plus longue, cette procédure

élargie devrait être cependant réglée en une année au maximum. Dans ce cas, le rapport fédéral propose deux variantes. Dans la première, les requérants en procédure élargie seraient expédiés dans les cantons chargés de leur hébergement. Les polices cantonales exécuteraient les renvois, comme c'est le cas actuellement. Dans la seconde variante, la totalité des procédures se ferait dans les centres fédéraux. Il faudrait augmenter encore leur capacité de 40%. Le renvoi des requérants déboutés deviendrait une tâche de la police fédérale.

Dans tous les cas de figure, le risque de départ en clandestinité avant renvoi subsiste. Pour y remédier, le rapport prévoit l'enfermement des requérants déboutés récalcitrants. La mesure existe déjà mais n'est appliquée qu'en cas de départ imminent et problématique (DP 1911<sup>16</sup>). Pour généraliser cette pratique, il faudrait augmenter les capacités des lieux de détention qui sont actuellement insuffisantes, spécialement dans les cantons de Suisse romande.

La réforme de la procédure d'asile est un projet d'envergure. Elle générerait des frais importants par la création de nouveaux centres fédéraux,

l'engagement de fonctionnaires et la rémunération des assistants. Ces coûts seraient partiellement compensés par la réduction de l'aide sociale aux requérants. Les cantons seraient financièrement soulagés. En cas de transfert total de la procédure à la Confédération, ils conserveraient la tâche d'accueil de ceux qui ont obtenu l'asile ou une admission provisoire.

La réforme fera sans doute débat. La création d'une nouvelle forme de police fédérale implique une révision de la Constitution. Une loi fédérale devra imposer des délais très serrés au Tribunal administratif fédéral qui ne manque pas de rappeler qu'il est le garant d'une justice équitable (DP 1857<sup>17</sup>). L'hébergement prolongé dans de grands centres va poser des problèmes grandissants de cohabitation entre ressortissants de pays très différents. Il suffit de rappeler que la prolongation de la durée de séjour des requérants a provoqué récemment de lourdes tensions à Vallorbe. En outre, une généralisation de la détention des requérants déboutés soulèvera des oppositions. Enfin, la Suisse est loin d'avoir le contrôle du renvoi dans le pays d'origine. Que fera-t-elle de ceux qu'elle ne parvient pas à refouler?

## Comprendre la hausse des prix alimentaires

Federico Franchini • 11 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17465>

**Le marché agricole mondial est aussi influencé par la problématique énergétique et la spéculation**

Depuis juin 2010, on constate une hausse du prix des principales matières premières agricoles qui n'est pas loin du

niveau record atteint en 2008: par exemple de 74% pour le maïs et de 69% pour le blé. La Banque mondiale (BM) vient de publier

un rapport<sup>18</sup> qui tente d'expliquer les causes de cette hausse.

L'augmentation des prix des matières premières touche principalement les pays pauvres. Mais elle concerne aussi la Suisse où l'on observe l'augmentation de certains produits comme les pâtes, le pain, le riz et le café.

### **Biocarburants**

Mis à part des événements météorologiques survenus dans des pays exportateurs de céréales (Argentine, Australie, Russie, Kazakhstan etc.), le rapport attribue cette hausse à «*la demande croissante de produits agricoles pour la production des biocarburants*». L'exemple du maïs est évident: une hausse de la demande pour des usages industriels en a augmenté fortement le prix. Pour la BM, le prix élevé du pétrole accroît la demande de biocarburants. Il faut envisager d'assouplir les «*cibles fixées en matière de biocarburants lorsque les prix alimentaires dépassent certains seuils*».

Mais tant la production d'agrocarburants que la stratégie adoptée par certains pays comme les Etats-Unis ne sont pas mises en question. En avril dernier, le département américain de l'agriculture (USDA) a indiqué que la part nationale<sup>19</sup> de maïs destinée à la fabrication de biocarburants passera de 31% en 2008-2009 à 40% en 2010-2011. Avec une production d'environ 40 milliards de litres d'éthanol, les Etats-Unis sont depuis 2005 les leaders mondiaux dans la production de ce type de biocarburant.

En Suisse, une pétition<sup>20</sup> munie

de 61'000 signatures demande des critères plus contraignants pour la fabrication et l'importation d'agrocarburants. Au niveau parlementaire, la commission de l'environnement<sup>21</sup> du Conseil national propose aussi un durcissement de la loi.

### **Les révoltes arabes**

L'augmentation des prix alimentaires touche principalement les pays arabes où l'inflation se situe à près du 10%. Selon la BM, les révoltes qui ont touché ces pays ont provoqué une hausse du prix du pétrole et de la demande d'agrocarburants. Certes, mais n'est-ce pas aussi la hausse des prix alimentaires qui a mis le feu aux poudres?

### **La spéculation financière**

Le rapport n'aborde pas la question de la spéculation financière sur les matières premières. Une question qui nous touche particulièrement puisque la Suisse, en particulier l'arc lémanique, est devenu le premier centre européen de ce genre de négoce. On retrouve au moins 400 entreprises de *trading* de matières premières entre Lausanne et Genève. En bénéficiant du statut de société auxiliaire, elles profitent d'importants avantages fiscaux. Ce secteur constitue une importante source d'emplois et de revenus pour l'arc lémanique (700 milliards de francs). Néanmoins la grande spéculation du marché à terme des produits agricoles contribue à pousser les prix vers le haut.

A ce propos, une ONG internationale d'origine américaine, l'*Institute for Agriculture and Trade Policy*

(IATP<sup>22</sup>) vient de publier un recueil<sup>23</sup> de textes relatifs à la spéculation et à son impact sur les prix des aliments. L'IATP fait partie de la *Commodity Market Oversight Coalition* (CMOC), une alliance d'associations de consommateurs, agriculteurs et opérateurs financiers qui se battent contre la spéculation, pour plus de transparence et une meilleure réglementation de ce secteur.

Le document explique le fonctionnement et les termes de ce monde complexe: dérivés, *futures*, *swaps*, *commodi* etc. On peut comprendre dans quelle mesure ces spéculations ont influencé la tendance à la hausse. Des réglementations internationales<sup>24</sup> sont envisagées, comme le demande la FAO<sup>25</sup> et Olivier de Schutter<sup>26</sup>, qui vient d'entamer un nouveau mandat de rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation et qui figure parmi les auteurs de ce recueil.

La problématique de la réglementation du marché des matières premières agricoles n'est pas nouvelle (DP 1850<sup>27</sup>). Au dix-huitième siècle, le banquier genevois Jacques Necker<sup>28</sup> fut appelé par Louis XVI pour rééquilibrer les finances de la monarchie française. Il rédigea un ouvrage intitulé *Essai sur la législation et le commerce des grains*. Dans ce texte, le banquier explique que les biens primaires ne devraient pas être abandonnés au libre marché puisque, de ce fait, ils deviennent vulnérables aux phénomènes spéculatifs qui causent la famine d'une grande partie de la population. C'était en 1775...

## Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

### Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1912#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis375t.html>
3. <http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis348t.html>
4. <http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis399t.html>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/17444>
6. [http://www.sgb.ch/uploaded/Pressemitteilungen/23\\_Lampart\\_Rapport\\_Repartition.pdf](http://www.sgb.ch/uploaded/Pressemitteilungen/23_Lampart_Rapport_Repartition.pdf)
7. <http://www.domainepublic.info/zoom/i/3643/>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/9566>
9. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis375t.html>
10. <http://www.domainepublic.ch/articles/17529>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/16152>
12. <http://politblog.tagesanzeiger.ch/blog/index.php/1958/der-staat-muss-die-reichen-mehr-zahlen-lassen/?lang=fr>
13. [http://www.antipodes.ch/index.php?option=com\\_content&task=view&id=176&Itemid=1](http://www.antipodes.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=176&Itemid=1)
14. [http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/rechtsgrundlagen/laufende\\_gesetzgebungsprojekte/asyl-\\_und\\_auslaendergesetz.html](http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/rechtsgrundlagen/laufende_gesetzgebungsprojekte/asyl-_und_auslaendergesetz.html)
15. <http://www.domainepublic.ch/articles/17245>
16. <http://www.domainepublic.ch/articles/17406>
17. <http://www.domainepublic.ch/articles/10305>
18. [http://www.banquemonde.org/themes/crise-alimentaire/rapport/avril\\_2011.html](http://www.banquemonde.org/themes/crise-alimentaire/rapport/avril_2011.html)
19. <http://www.usda.gov/oce/commodity/wasde/latest.pdf>
20. <http://www.petition-agrocarburants.ch/petition.php?lang=fr>
21. [http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaeft.aspx?gesch\\_id=20090499](http://www.parlament.ch/f/suche/Pages/geschaeft.aspx?gesch_id=20090499)
22. <http://www.iatp.org/>
23. <http://iatp.typepad.com/thinkforward/2011/04/new-primer-on-excessive-speculation-in-agricultural-commodity-markets-released-today.html>
24. [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/2e268904-79b3-11e0-9ff9-61f33dada085/Les\\_soci%C3%A9t%C3%A9s\\_de\\_n%C3%A9goce\\_n%C3%A9chapperont\\_pas\\_%C3%A0\\_des\\_changements\\_r%C3%A9glementaires\\_en\\_Europe](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/2e268904-79b3-11e0-9ff9-61f33dada085/Les_soci%C3%A9t%C3%A9s_de_n%C3%A9goce_n%C3%A9chapperont_pas_%C3%A0_des_changements_r%C3%A9glementaires_en_Europe)
25. <http://www.fao.org/news/story/fr/item/50530/icode/>
26. <http://www.srfood.org/index.php/fr>
27. <http://www.domainepublic.ch/articles/10261>
28. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques\\_Necker](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Necker)